



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIDART (N° 231211-11)

SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2023

*L'an deux mil vingt trois et le onze du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Bidart, régulièrement convoqué le cinq décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.*

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 29

### PRÉSENTS

Emmanuel ALZURI, Maire - Marc BÉRARD, Maryse SANPONS, Marc CAMPANDEGUI, Mabel ETCHEMENDY, Christine CAYZAC, Claire MARJAK, Francis TAMBOURINDEGUY, Adjoint au Maire, Christian BORDENAVE, Pierre ESPILONDO, Jean-Philippe OUSTALET, Stéphanie MICHEL, Amaia ETCHELECOU, Éric IRASTORZA, Sophie VALDAYRON, Pantxo ITHURRIA, Amaia ETCHELECOU, Laurent BRIAULT, Sophie DUFIET, Denis LUTHEREAU.

### ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR

Florence POEYUSAN, ayant donné pouvoir à Claire MAJARK, Fabienne LAUTIER-ROY ayant donné pouvoir à M. le Maire, Alexandra BOUR ayant donné pouvoir à Sophie DUFIET, Manu PORTET ayant donné pouvoir à Francis TAMBOURINDEGUY, Isabelle CHARRITTON ayant donné pouvoir à Denis LUTHEREAU

### ABSENTS EXCUSÉS

Gérard GOYA, Pierre DAGOIS, Michel LAMARQUE, Jeanne DUBOIS.

### SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Amaia  
ETCHELECOU

### **OBJET :**

## SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION POUR LES BESOINS DE STOCKAGE DES SERVICES TECHNIQUES

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que les services techniques connaissent depuis plusieurs années des difficultés de gestion liées à l'absence d'un lieu de stockage adapté, facilement accessible et suffisamment grand pour répondre aux besoins

En effet, le principal local de stockage utilisé actuellement, situé au Kirolak, est inaccessible aux engins de logistique. Il exige donc des agents municipaux des tâches de manutention lourdes et fastidieuses.

De plus, l'extension de Beheria oblige à trouver une solution afin de stocker les fauteuils du théâtre le temps des travaux.

Au regard de l'ensemble de ces éléments, la commune a la volonté de créer des locaux de stockage supplémentaires sur le site du Centre Technique Municipal (CTM). Une étude va être lancée en ce sens sur le périmètre actuel mais aussi sur celui de l'actuelle déchetterie si cette dernière venait à être déplacée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque, compétente en la matière.

Le village d'artisans Etxondo en cours de livraison dans la zone artisanale de Bassilour, est situé à proximité immédiate du CTM. Il offre aujourd'hui à la commune une solution temporaire permettant d'améliorer substantiellement les conditions de travail des agents auxquelles la commune est attentive.

VU l'avis des domaines en date du 29 novembre 2023 estimant la valeur locative annuelle à 21 609 € hors charge assortie d'une marche d'appréciation de 10 % portant le montant maximum à la somme de 24 010€ (hors charges).

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, par 23 voix pour et 2 abstentions (M. Denis LUTHEREAU et Mme Isabelle CHARRITTON) autorise Monsieur le Maire à signer le bail commercial joint à l'appui de la présente délibération.**

---

Fait et délibéré à Bidart, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme et certificat d'affichage.  
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

---

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture le 13/12/23  
et publication ou notification du 15/12/23

Le Maire de Bidart,  
Bidarteko Auzapeza,



EMMANUEL ALZURI

« LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DANS UN DÉLAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE SA PUBLICATION ET DE SA RÉCEPTION PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT ».